

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

**Arrêté du 4 juin 2020**  
**portant nomination au Conseil national des opérations funéraires**  
NOR : TERB2013978A

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et D. 1241-1 à D. 1241-6 ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2016 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des administrations :

1. Sur proposition du ministre chargé des collectivités territoriales :

M. Stéphane BRUNOT, en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Cécile RAQUIN.

2. Sur proposition du ministre de la santé :

M. Jimmy ROBBE, en qualité de membre titulaire, en remplacement de Mme Marie MARTIN ;

Mme Marie MARTIN, en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Frédéric SEVAL.

Article 2

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des salariés :

M. Maxime DUMONT, en qualité de membre titulaire, en remplacement de Mme Leslie CAIGNAN ;

M. Gilles DENIEUL, en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Raphaël BOUCHER.

Article 3

Sont nommés membre du Conseil national des opérations funéraires, au titre des personnalités compétentes :

M. Aubin de MAGNIENVILLE, en qualité de membre titulaire, en remplacement de Mme Caroline ARNAUD ;

M. Didier BELLUARD, en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Aubin de MAGNIENVILLE.

Article 4

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 juin 2020.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général des collectivités locales,*  
S. Bourron